

04 AOUT 2021

*Unité territoriale  
de la Dordogne*

## BORDEREAU D'ENVOI

**Destinataire** : DREAL Périgueux 24000  
Cité administrative - Bâtiment A  
24016 Périgueux Cedex

## DESIGNATIONS

Veillez trouver ci-joint un dossier de demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées pour le site de La Meynardie.

Vous en souhaitant bonne réception.

Saint Privat en Périgord, le 02 août 2021

La Directrice Achats/Logistique/Hygiène  
M. CANDAU

**CHICRDD**  
Directrice Adjointe  
Logistique/Hygiène  
Relations aux usagers





**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *CHICRDS - Hopital La Meynardie* .....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ..... Rue .....  
Commune : *St Privat en Perigord* .....  
Code postal : *24410* .....

Nature des activités : *santé* .....

Qualification : *Hubert Fabrice - Responsable service technique - juridique.* .....

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Hirondelle de fenêtre</i>	<i>Batiment R+1 désaffecté - Nids sous avant toit.</i>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

*Démolition du bâti, bâtiment désaffecté ne pouvant subir de réhabilitation. Programme d'entretien de reproduction en simple rejeu-chaussée.*

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : Totale du bœuf.

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Convention de Juin avec la LPO

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : octobre / novembre 2021

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Dordogne

Cantons : Haut-périgord

Communes : St Privat en Perigord

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : voir document "Mémoire" transmis en complément - Travaux accompagnés par LPO.

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Scrit par la LPO sgr 3 ans avec convention et travaux d'aménagement.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à St Privat en Perigord

le 27/06/2021

Votre signature [Signature] **CHIC RDD**

**LE RESPONSABLE  
TECHNIQUE LOGISTIQUE  
24410 ST PRIVAT EN PERIGORD  
Tél. : 05 53 92 48 21**

Site LA.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Proposition chiffrée  
Réf : 26042021\_AT  
Date : 26/04/2021  
Fait à Bourrou

Emetteur :

LPO Délégation Territoriale Aquitaine  
433 Chemin de Leysotte  
33 140 Villenave d'Ornon  
  
*Contact dossier* : Amandine Theillout  
[amandine.theillout@lpo.fr](mailto:amandine.theillout@lpo.fr) / 06 95 59 81 04

CHICRDD  
La Meynardie  
24410 Saint-Privat-en-Perigord  
  
*Contact dossier* : Mr HUBERT Fabrice  
[f.hubert@chicrdd.fr](mailto:f.hubert@chicrdd.fr) / 05 53 92 48 21

Objet : Accompagnement pour la demande de dérogation de destruction d'espèces protégées auprès de la DREAL (+suivis).

Prestations	Nb de jour	Cout/j HT	Montant HT
Visite du site avant travaux + accompagnement CERFA	0,5	580,00 €	290,00 €
Suivi au printemps 2021 + bilan	1	580,00 €	580,00 €
Accompagnement mise en place des nichoirs (max fin février 2022)	0,5	580,00 €	290,00 €
Suivi de la colonie 2022, 2023, 2024 + bilans	3	580,00 €	1 740,00 €
<b>Total HT</b>			<b>2 900,00 €</b>

Certifié sincère et véritable la présente facture arrêtée au montant de :  
Deux mille neuf cent euros.

TVA non applicable - fiche fiscale de Florence Party du 1<sup>er</sup> février 2000 applicable aux APNE.

Fait en 2 exemplaires, dont 1 est à nous retourner signé.

Bon pour acceptation :

A :

Nom Prénom Titre du signataire :

Pour le Directeur du Groupement Hospitalier de Territoire de Dordogne, le référent achat titulaire du Centre Hospitalier Inter Communal Ribérac Dronne Double et par délégation

La Responsable de la DT Aquitaine

*Bon pour accord le 26/05/2021*

LPO Délégation territoriale Aquitaine

433 Chemin de Leysotte, 33140 Villenave d'Ornon  
Tél. 05 56 9133 81 • [www.lpoaquitaine.org](http://www.lpoaquitaine.org) • [aquitaine@lpo.fr](mailto:aquitaine@lpo.fr)

LPO Antenne de Dordogne

856 route de chez Amédée, 24110 Bourrou  
Tél. 05 47 88 91 26 • [amandine.theillout@lpo.fr](mailto:amandine.theillout@lpo.fr)







AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

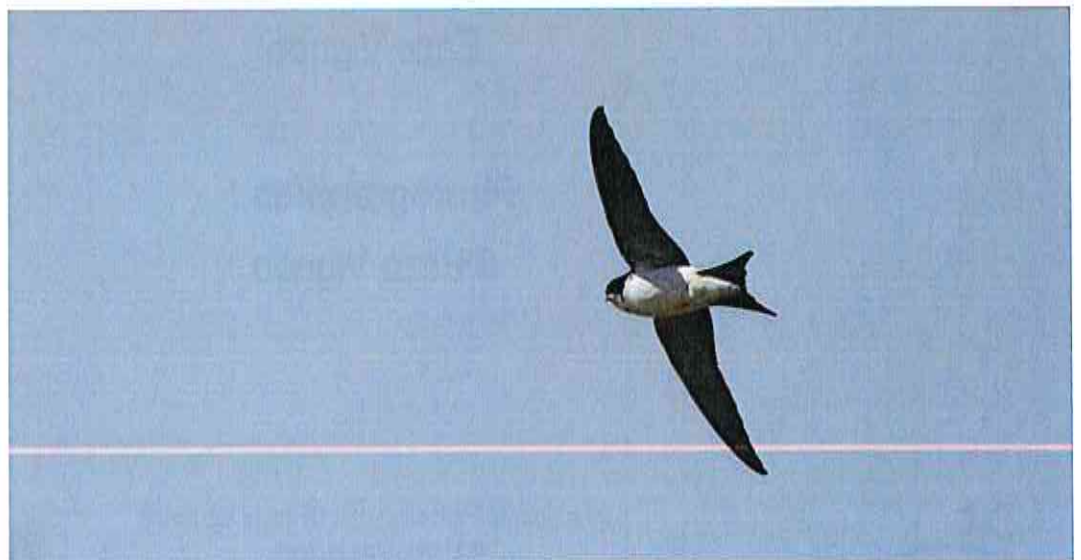
## Accompagnement d'une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées CHIC RDD, Saint-Privat-en Périgord (24)



Préserver

Protéger

Eduquer



LPO France Partenaire officiel

## **Bilan de la visite pré-travaux** **CHIC RDD, Saint-Privat-en Périgord (24)**

23/06/2021

LPO DT Aquitaine

SEPN

### **Rédaction :**

Amandine Theillout

Enzo Vignon

### **Photographies :**

©Enzo Vignon



## Sommaire

1. Contexte .....	1
2. Présentation de l'Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i> .....	1
3. Visite de terrain .....	2
4. Mise en place de la compensation .....	9
5. Planification et échéancier des travaux .....	14

## Sommaire des figures

Figure 1. Vue aérienne du site du CHIC RDD .....	2
Figure 2 : Photographie de la façade Sud du bâtiment 1 .....	3
Figure 3 : Catalogue photographique des nids présents sur le bâtiment 1 (Zone A).....	3
Figure 4 : Catalogue photographique des nids présent sur le bâtiment 1 (Zone B) .....	4
Figure 5 : Catalogue photographique des nids présents sur le bâtiment 1 (Zone C).....	4
Figure 6 : Tour Nord-Est du château (à gauche) et hirondelle de fenêtre transportant un sac fécal (à droite).....	5
Figure 7 : Nids sous les crénelures de la tour.....	5
Figure 8 : Façade Ouest de l'hôpital.....	6
Figure 9 : Nids le long des gouttières de l'hôpital .....	6
Figure 10 : Façade nord du bâtiment 2 .....	7
Figure 11: Façade sud du bâtiment 2	
Figure 12 : Catalogue photographique des nids du bâtiment 2.....	7
Figure 13 : Type d'architecture des autres bâtiments .....	8
Figure 14. Nichoirs artificiels à Hirondelle de fenêtre et planches anti-fientes.....	9
Figure 15. Localisation des deux bâtiments .....	10
Figure 16. Planche placée sous l'avant toit pour faciliter l'accès aux nids. ....	11
Figure 17 : Tour à hirondelle installée à Mios (33).....	11
Figure 18. Localisation des deux secteurs concernés par la compensation.....	12
Figure 19 : Exemple d'aménagement sur le secteur 2. ....	12
Figure 20 : Bac à boue .....	13
Figure 21 : Zone à maintenir sans végétation et en pente douce.....	13

## 1. Contexte

Le centre hospitalier intercommunal Ribérac Dronne Double (CHIC RDD) s'est rapproché de la LPO DT Aquitaine afin de déposer un dossier de demande de dérogation auprès de la DREAL. En effet, cet établissement prévoit de détruire un des bâtiments présent sur son site pour y construire des logements.

Or, des hirondelles de fenêtre, espèces protégées au niveau national, nichent sur la façade de ce bâtiment. La réglementation interdit la destruction d'espèces protégées ainsi que son habitat de nidification tel que décrit dans le L.411-1 du code de l'Environnement (« sont interdits : la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat »). Tout manquement à cet article du code de l'Environnement est passible à des sanctions (emprisonnement + amende).

La LPO accompagne le CHIC RDD dans la prise en compte de cette colonie d'hirondelles avant, pendant et après les travaux afin de préserver cette importante colonie.

## 2. Présentation de l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*



©Nicolas Macaire

L'Hirondelle de fenêtre mesure une trentaine de centimètres d'envergure et pèse entre 15 et 25 grammes. Elle a le dessus de son corps noir à reflets métalliques bleus alors que la base de sa queue (croupion), sa gorge et son ventre sont entièrement blancs. Elles arrivent en France au mois d'avril pour repartir en Afrique à partir de septembre. Citadine et grégaire, l'Hirondelle de fenêtre niche en colonie dans les villes et les villages, au niveau des encoignures de fenêtre ou

sous les débordements architecturaux (gouttière, avant-toit). Elle s'installe à une hauteur très variable, pourvu qu'elle y trouve un support adapté et de quoi construire son nid, c'est-à-dire principalement de la boue et des brins d'herbe. Elle se nourrit d'insectes volants. Bâtitrice, l'Hirondelle de fenêtre construit ou restaure son nid ce qui peut lui prendre 10 jours pour la construction du nid entier et environ 3 jours pour la restauration. L'hirondelle utilise beaucoup d'énergie et de temps à faire son nid, c'est pourquoi il est important de les préserver pour assurer la survie de l'espèce. Le nid est totalement fermé avec une unique ouverture au sommet. Une première ponte composée de trois à quatre œufs blancs est déposée avant la fin mai et généralement une seconde intervient au mois d'août. La couvaison effectuée par les deux partenaires dure en moyenne 14,6 jours. Par la suite, les jeunes sont

nourris durant une trentaine de jours mais restent cependant dépendants de leurs parents quelques temps après leur envol.

### 3. Visite de terrain

Une visite de terrain a eu lieu le 10 juin 2021 avec M. Fabrice Hubert.

Cette première rencontre a permis de constater la présence et l'utilisation des nids par les hirondelles, d'échanger sur la réglementation en vigueur par rapport à la présence de cette colonie et de trouver des solutions dans le phasage des opérations pour conserver et proposer à cette colonie un nouveau site de nidification, sur ce lieu pour le printemps 2022. Le site du CHIC RDD est assez étendu. Globalement, seuls 4 bâtiments et 3 zones vont faire l'objet de la demande de dérogation, le reste n'étant pas favorable (Figure 1).

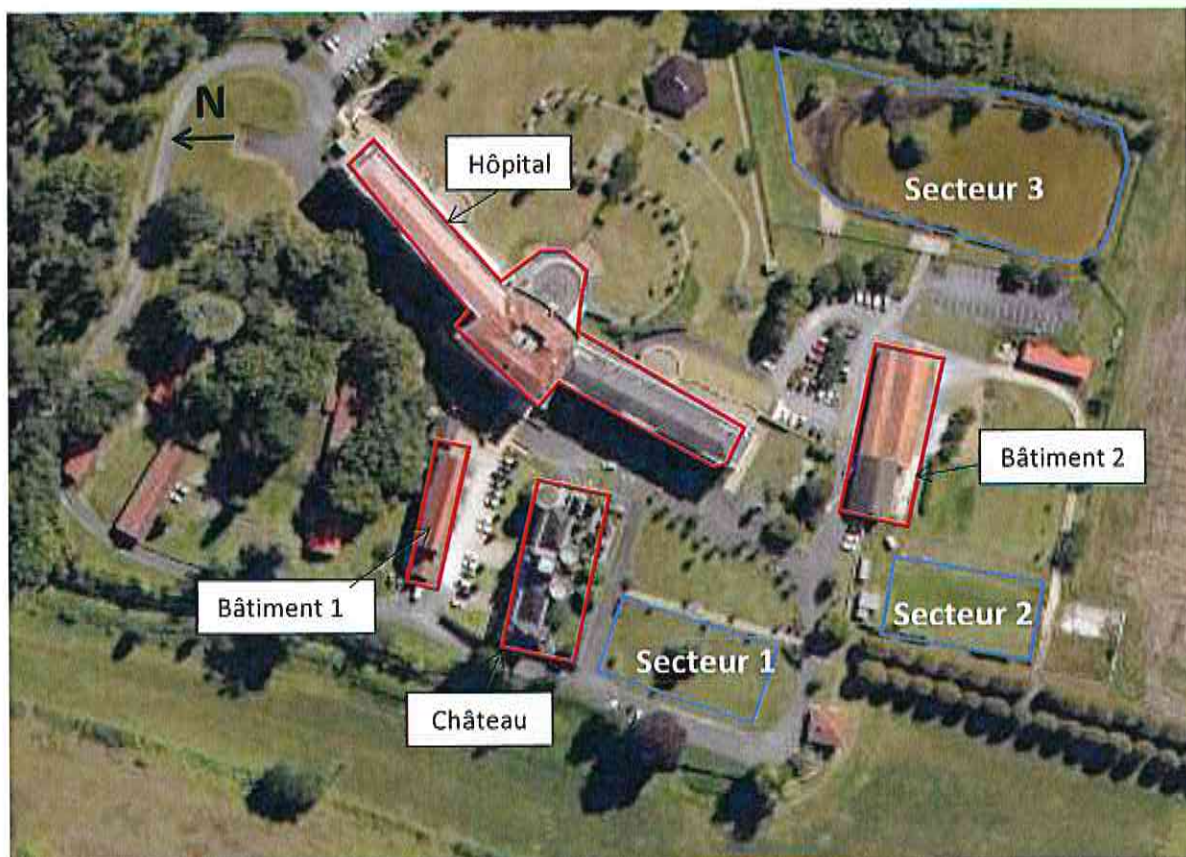


Figure 1. Vue aérienne du site du CHIC RDD.

Seul le bâtiment 1 est concerné par la démolition. Sur ce bâtiment, des nids sont présents, uniquement sur la façade Sud (Figure 2). 34 nids ont été comptabilisés dont 16 sont occupés, 9 sont abimés et n'ont pas été réutilisés au 10 juin et 9 sont utilisés par des moineaux domestiques (*Passer domesticus*) (Figures 3, 4 et 5).



Figure 2 : Photographie de la façade Sud du bâtiment 1

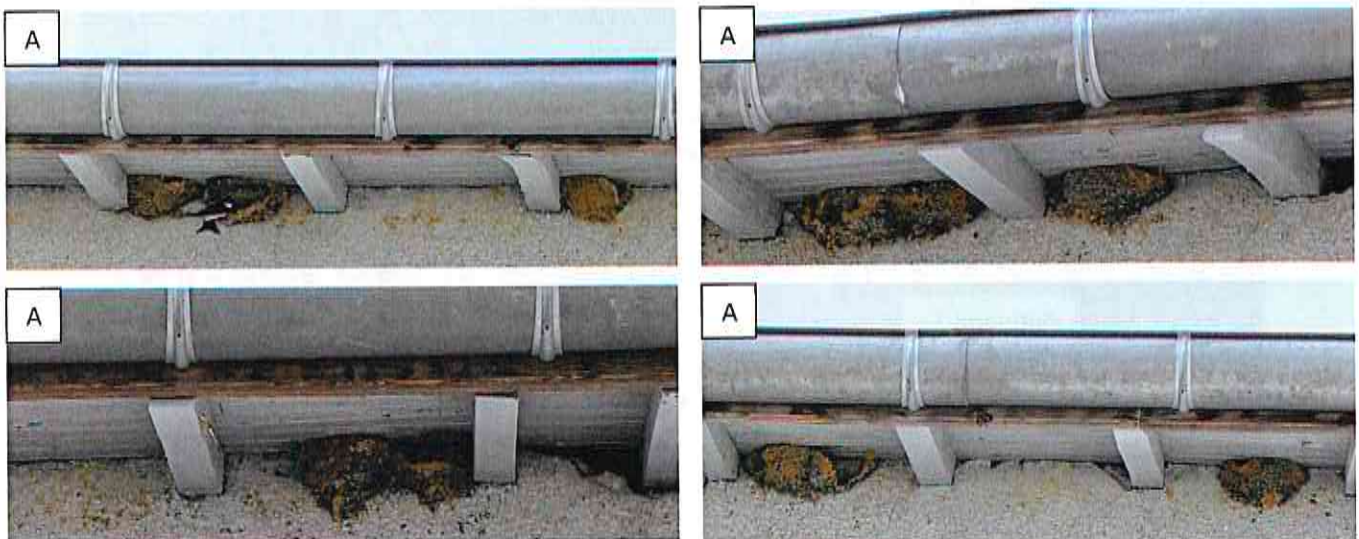


Figure 3 : Catalogue photographique des nids présents sur le bâtiment 1 (Zone A)

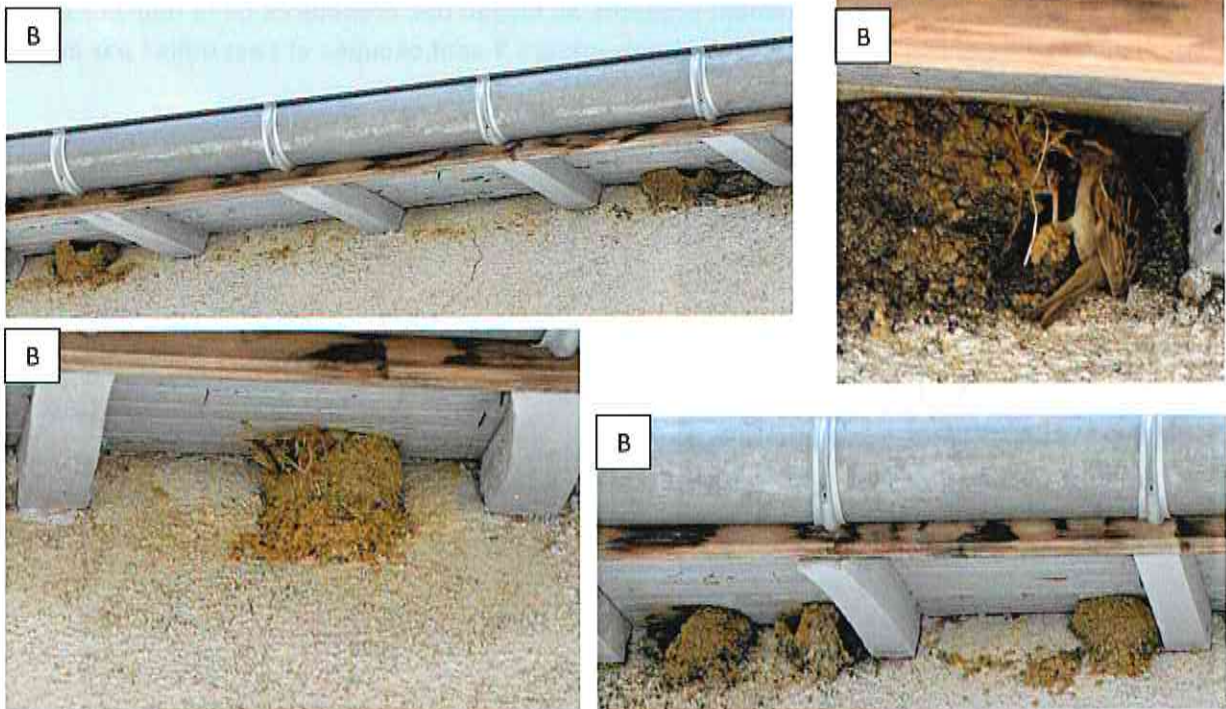


Figure 4 : Catalogue photographique des nids présent sur le bâtiment 1 (Zone B).  
Exemple d'un nid utilisé par le Moineau domestique

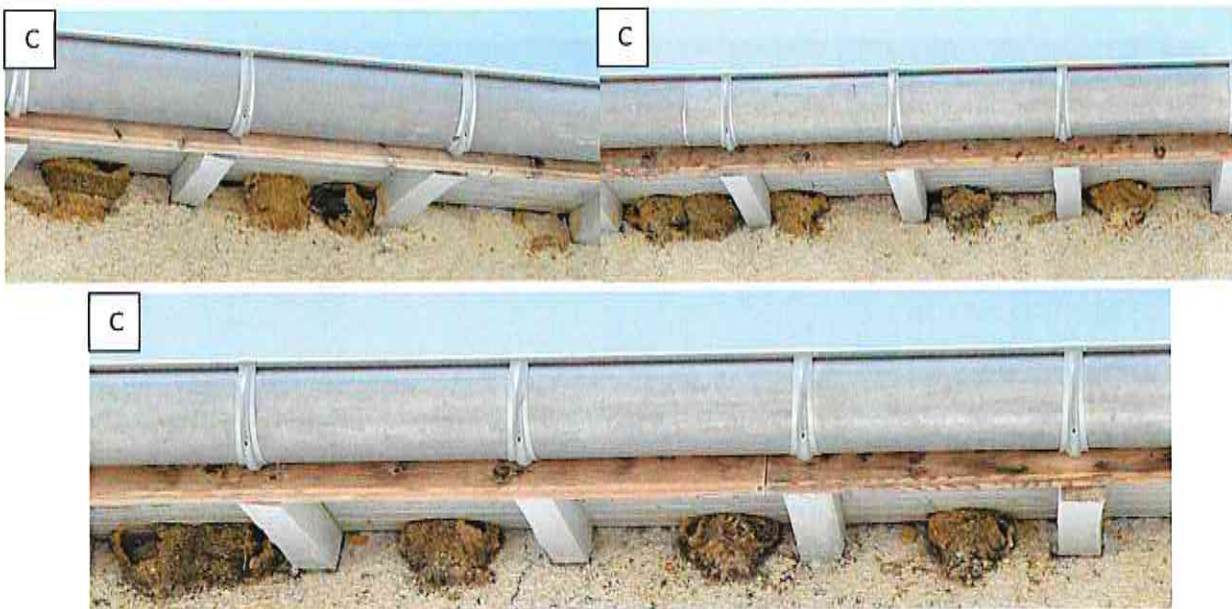


Figure 5 : Catalogue photographique des nids présents sur le bâtiment 1 (Zone C)

Sur le château, des nids sont également présents au niveau des crénelures de la tour nord-est (Figure 6). Elle abrite 20 nids. Sur les 14 nids entiers 9 sont occupés et 1 est utilisé par du Moineau domestique (Figure 7).



Figure 6 : Tour Nord-Est du château (à gauche) et hirondelle de fenêtre transportant un sac fécal (à droite)



Figure 7 : Nids sous les crénelures de la tour

L'hôpital en lui-même ne compte que 2 nids, tous deux utilisés, sur la façade ouest (Figure 8). Ces nids sont calés contre les gouttières du bâtiment (Figure 9). La façade lisse de ce dernier ne permet probablement pas à d'autres nids d'y être construit.



Figure 8 : Façade Ouest de l'hôpital

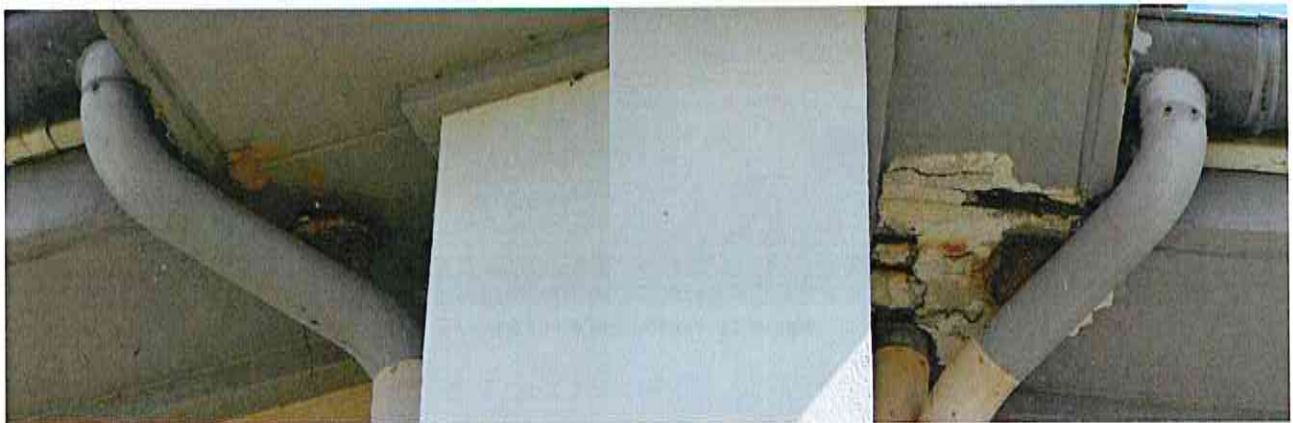


Figure 9 : Nids le long des gouttières de l'hôpital

Le bâtiment 2 possède également quelques nids. Sur la façade nord tout d'abord, 2 nids entiers mais non utilisés ont été relevés (Figure 10).



Figure 10 : Façade nord du bâtiment 2

Sur la façade Sud de ce bâtiment, 12 nids sont comptabilisés (Figure 11). 3 sont entiers dont 2 étaient utilisés au 10 juin (Figure 12).



Figure 11: Façade sud du bâtiment 2



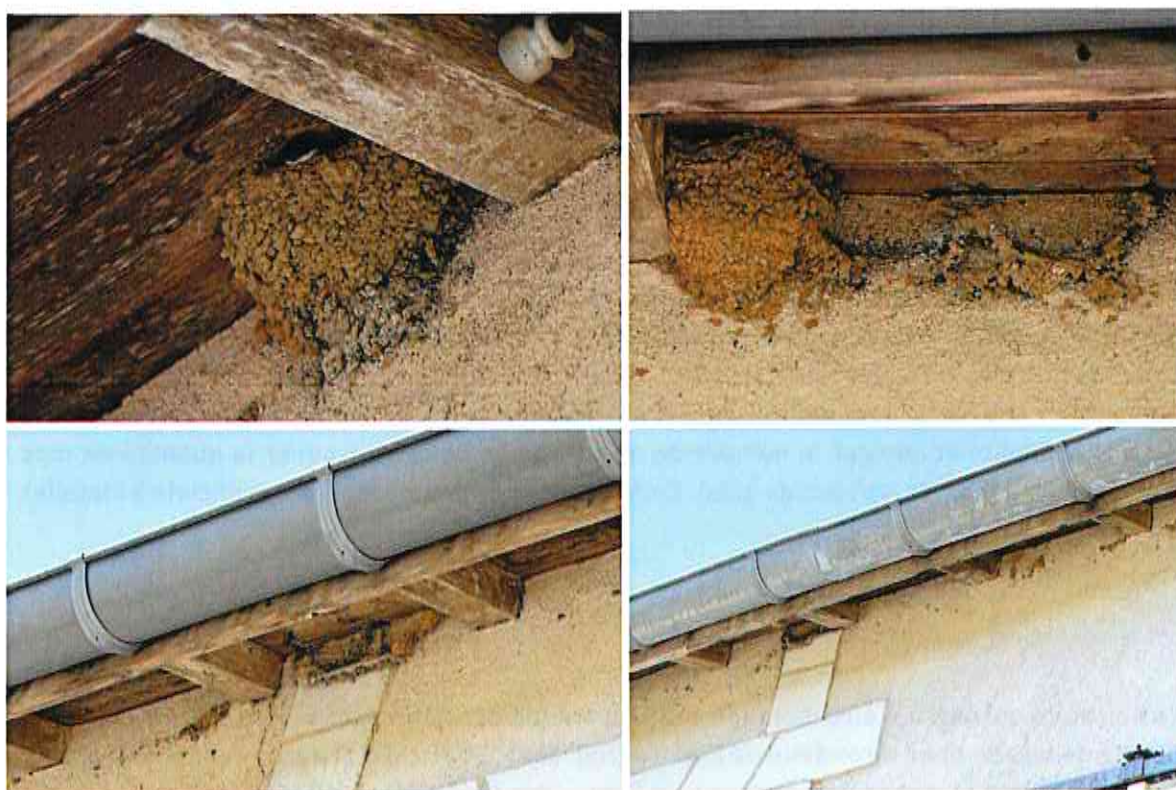


Figure 12 : Catalogue photographique des nids du bâtiment 2

Les autres bâtiments du site ne sont pas utilisés par les hirondelles. L'architecture de plein pied de ces bâtiments n'est en effet généralement que peu appréciée par les hirondelles (Figure 13).



Figure 13 : Type d'architecture des autres bâtiments

#### 4. Mise en place de la compensation

Pour le site du CHIC RDD, nous comptons un total de 70 traces de nids d'hirondelles de fenêtre dont 46 nids sont entiers et 29 sont occupés.

Sur le bâtiment 1 qui correspond au bâtiment qui sera détruit, 34 nids sont présents dont 16 sont occupés. Sur le reste du site, 36 nids ne seront pas impactés par les travaux.

Lors de la migration postnuptiale de l'automne 2020, les conditions météo n'ont pas permis aux hirondelles de migrer vers le sud. Ajouté à cela le manque de nourriture, nous avons constaté une très forte mortalité. Les effectifs de cette année sont donc potentiellement bien plus faibles que ce qu'il ne devrait être. Il est donc plus prudent de se baser sur le nombre de nids existants et non sur le nombre de nids occupés pour déterminer la quantité de nids à compenser (+30% du nombre de nids). Cela porte le nombre de nichoirs artificiels à installer à 45.

##### ✓ Type de nichoirs

Les nichoirs qui devront être installés sous l'avant toit des bâtiments seront du type : nichoirs double de façade pour Hirondelle de fenêtre (Réf. LPO : J00023) à 21 euros l'unité. Suivant les possibilités, des planches anti-fientes type Schwegler (Réf. LPO : J00124) à 17,90 euros l'unité pourront également être installées à 40 ou 50 cm sous les nids pour éviter les salissures (Figure 14). Les planches anti-fientes peuvent être simplement constituées d'une planche en bois d'un seul tenant installée sous l'aplomb des nids, collés au mur et d'une longueur ne dépassant pas 26 cm.



Figure 14. Nichoirs artificiels à Hirondelle de fenêtre et planches anti-fientes.

##### ✓ Possibilités du site de compensation dans le cadre de la démolition du bâtiment

En ce qui concerne le lieu de pose de ces nichoirs, plusieurs possibilités sont envisageables. Une seule ou plusieurs de ces options pourront être mises en place en adaptant le nombre de nichoirs artificiels.

### Pose de nichoirs artificiels sous l'avant-toit

La méthode la plus éprouvée jusque-là est la pose de nichoirs artificiels directement sous un avant-toit, soit sur le bâtiment initial après sa rénovation soit sur un bâtiment à proximité. Dans le cas présent où le bâtiment abritant la colonie va être détruit, nous proposons, suite à notre visite, de poser les nichoirs sur le bâtiment 2 qui se situe à 130m de celui-ci (Figure 15). En effet, les bâtiments qui seront construits à l'emplacement du bâtiment 1 ne le seront pas avant le printemps 2022 et seront de plein pied, donc a priori, trop bas pour accueillir les hirondelles.

Les bâtiments à proximité direct, à savoir le château et l'hôpital, ne semblent pas favorable à la pose de nichoirs. En effet, malgré la présence de nid sur la tour du château, il semble difficile d'accrocher des nids sur cette dernière. Quant à l'hôpital, la façade pouvant accueillir des nichoirs est la façade ouest et la surface totalement lisse du sous-toit ne permettra pas aux hirondelles d'y construire d'autres nids. Ce bâtiment ne convient donc pas.

En revanche, quelques nids ont été relevés sur le bâtiment 2, au sud du site. Il pourrait donc être intéressant de renforcer la quantité de nids disponible sur ce bâtiment en y installant des nichoirs. Même s'il est un peu éloigné du lieu d'origine (130m), la proximité de nids utilisés ainsi que du plan d'eau (secteur 3) font que les nichoirs auront de bonnes chances d'être utilisés.

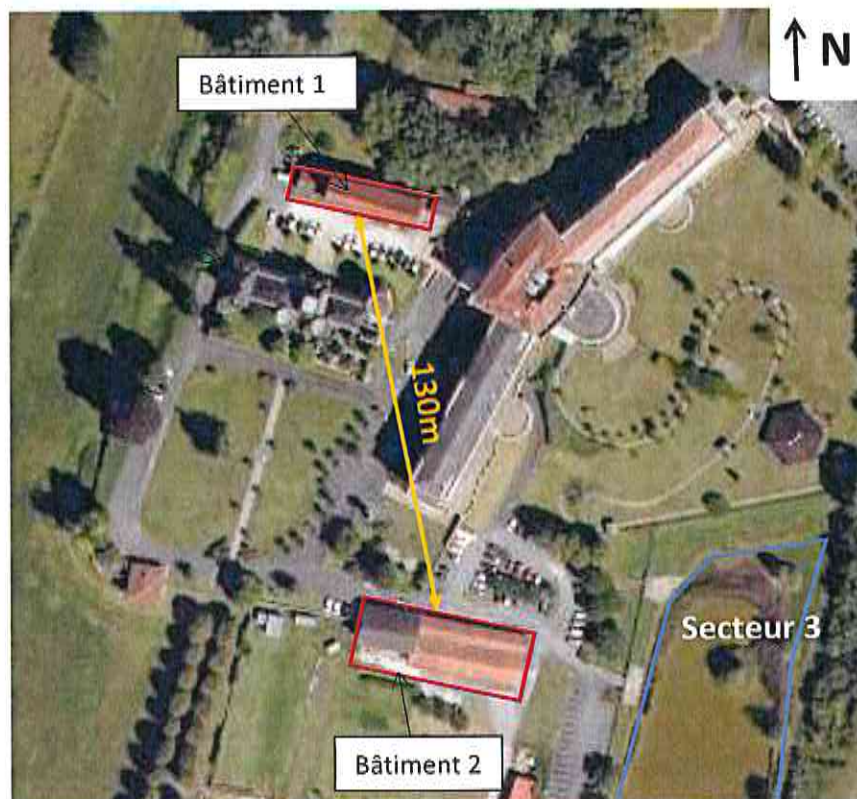


Figure 15. Localisation des deux bâtiments concernés par la compensation.

Dans le cadre de l'isolation par l'extérieur. Suite à un retour d'expérience sur le lycée de la Brie à Bergerac, il sera conseillé d'ajouter une planche en bois sous l'avant toit pour éviter

que l'accès aux niochirs par les hirondelles soit difficiles car trop proche de l'avant toit (Figure 16).



Figure 16. Planche placée sous l'avant toit pour faciliter l'accès aux nids.

#### Pose de niochirs artificiels sur une tour à hirondelles

Elle se compose d'un mât (métallique ou en bois) d'environ 4 mètres de haut scellé dans 1 mètre de béton armé et d'un toit dont les dimensions peuvent être variables (environ 2,50 m de long comme de large) fixé sur ce dernier (Figure 17). Les tours à hirondelles hébergent plusieurs dizaines de nids artificiels mais également des emplacements libres pour laisser le soin aux hirondelles de construire leurs propres nids si elles le souhaitent. Au vu du nombre de nids à compenser et du peu de possibilité qu'offrent les bâtiments existants pour installer des niochirs, cette solution peut être envisagée pour installer une partie des 45 niochirs artificiels. C'est également un excellent moyen de sensibilisation du public ce qui est un des objectifs de l'entreprise. En revanche, cet aménagement est bien plus lourd à mettre en place et il existe encore peu de retours d'expérience sur son efficacité.



Figure 17 : Tour à hirondelle installée à Mios (33)

Lors de la visite de terrain, 2 emplacements possibles ont été évoqués (Figure 18).

Le premier serait au niveau des jardins partagés (secteur 1). Cet emplacement ne paraît pas idéal. D'une part, le passage fréquent de personnes à cet endroit pourrait dissuader les hirondelles de s'installer. D'autre part, il est recommandé d'effectuer de la repasse (technique consistant à diffuser des enregistrements des sons produits par un oiseau afin d'obtenir une réaction, ici l'attirer pour qu'il remarque la présence de nids) en continu toute la journée pour maximiser les chances de colonisation. Or cela pourrait s'avérer pénible pour le personnel et les patients du fait de la proximité des bâtiments.

Une deuxième possibilité, qui paraît plus adéquate tant pour les hirondelles que pour les usagers du site, serait d'installer la tour dans le secteur 2. Il est plus calme et loin des installations utilisées quotidiennement. De plus, dans une optique de valorisation de cette

démarche, le surplomb créer par le parking offrirait une bonne vue et des supports pour y installer des panneaux d'interprétations (Figure 19).

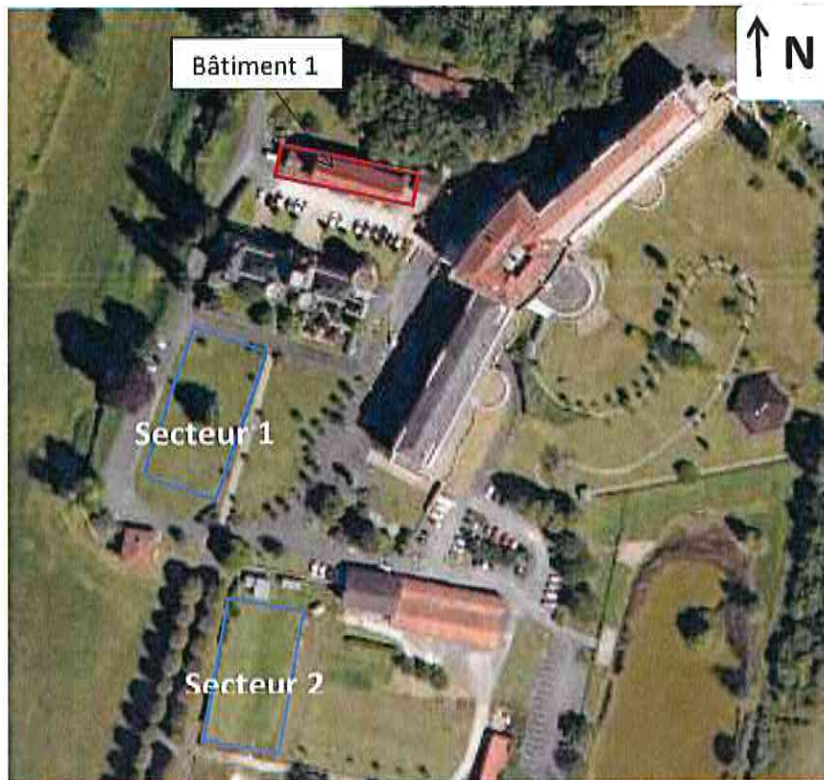


Figure 18. Localisation des deux secteurs concernés par la compensation.



Figure 19 : Exemple d'aménagement sur le secteur 2.

✓ Mesures de gestion en faveur des hirondelles

### Le bac à boue

Le nid des hirondelles est construit à partir de boue, de brins d'herbe et de paille, le tout collé avec de la salive. Cependant, ces oiseaux rencontrent de plus en plus de difficulté à trouver de la boue dans des flaques à cause de l'artificialisation du sol (chemin goudronné, gravillon, etc.). Afin de pallier à ce problème, il est possible de mettre à la disposition des oiseaux des bacs à boue, régulièrement entretenus pour éviter un surplus ou un manque d'eau - la boue doit pouvoir s'assembler en boulettes à coller (Figure 20). Ce dispositif est composé d'une bâche fixée sur un châssis (en bois, zinc ou fer galvanisé) de 50 centimètres sur 1 mètre environ. De même, vous pouvez disposer un tas de foin ou paille dans un endroit dégagé, pour faciliter la construction de leur nid.



Figure 20 : Bac à boue

Le plan d'eau (secteur 3) jouxtant le site pourrait aussi permettre aux hirondelles de trouver de la boue sur au moins une berge. En l'état actuel, cela n'est pas possible car les bords sont végétalisés. Il suffirait de maintenir une petite zone en pente douce et à nue pour y remédier (Figure 21).



Figure 21 : Zone à maintenir sans végétation et en pente douce.

## Gestion des espaces naturels en faveur de la biodiversité

D'autres modalités de gestion favorables à la faune peuvent être mises en place. En ce qui concerne les plantations, favoriser les essences locales, à fleurs mellifères ou à baies est important pour offrir une plus grande ressource alimentaire à de nombreux animaux.

De même conserver et entretenir durablement les haies et les arbres isolés favorisent la biodiversité. Perchoirs, garde-mangers, couloirs de déplacement, refuges pour nicher, etc... sont autant de fonction assurés par ces éléments trop souvent supprimer de nos paysages. Le maintien de bande enherbée est aussi un excellent moyen d'augmenter la biodiversité. Une fauche tardive et unique à l'automne offre aux plantes et aux insectes la possibilité d'accomplir un cycle entier de reproduction, indispensable à leur survie.

La mise en place d'un pâturage tournant extensif pour gérer les espaces enherbés (comme mis en place sur le site) est moins extrême qu'une gestion par débroussaillage mécanique ce qui limite l'impact sur la faune et la flore.

Quelques soit les actions de gestion menées, il est conseillé de ne pas les faire sur les périodes sensibles pour la faune (cf. Annexe 1).

Un partenariat avec la LPO du type Refuge LPO Etablissement comme discuté lors de notre visite avec M.Hubert permettrait d'accompagner le CHIC RDD dans la mise en place d'une gestion favorable ainsi que de proposer une animation du site au travers différentes activités.

## 5. Planification et échéancier des travaux

Au regard de la présence des hirondelles sur le site, voici la planification proposée pour les travaux :

### ✓ La démolition du bâtiment 1

Aucune démolition ne peut avoir lieu en période sensible pour la faune (mars-août). Les travaux prévus pour la démolition du bâtiment 1 pourront commencer en octobre.

### ✓ La mise en place de(s) solution(s) choisie(s)

L'installation des nichoirs devra être terminée fin février 2022 maximum. Une visite de la LPO afin d'accompagner les ouvriers dans la pose des nichoirs ou de la tour à hirondelle aura lieu à ce moment-là.

### ✓ Echéancier des travaux

Actions	2021							2022		2022	2023	2024
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept.	Oct.	Déc.	Jan.	Fév.	Mai	Mai	Mai
Suivi de la colonie												
Vérification avant travaux												
Pose des nichoirs												
Démolition - Bâtiment 1												

### Annexe 1 : Calendrier des périodes de sensibilité de la faune pour la planification des travaux

ENJEUX	NATURE DES TRAVAUX	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN
Chiroptères	Travaux de nuit	T	T	T	E	E	E
Amphibiens	Entretien de la mare : végétation et curage	F	T	E	E	E	E
Reptiles	Débroussaillage	F	F	F	T	E	E
Insectes, flore	Une fauche tardive			F	T	E	E
Insectes, flore	Deux fauches annuelles				T	E	E
Oiseaux nicheurs chiroptères	Coupes d'arbres	T	T	E	E	E	E
Oiseaux nicheurs chiroptères	Elagage		T	E	E	E	E
Oiseaux nicheurs	Taille des haies	F	F	E	E	E	E
Oiseaux nicheurs	Entretien des nichoirs	F	F	E	E	E	E
Flore	Plantation de haies		F	F			
Flore	Semis prairies			F	F	F	
Synthèse	Gros travaux	F	F	E	E	E	E

**E** Sensibilité forte  
Eviter les travaux

**T** Sensibilité moyenne  
Travaux possibles  
avec avis écologie

**F** Sensibilité faible  
Favorable



ENJEUX	NATURE DES TRAVAUX	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Chiroptères	Travaux de nuit	E	E	T	T	F	T
Amphibiens	Entretien de la mare : végétation et curage	E	T	T	F	F	F
Reptiles	Débroussaillage	E	E	E	T	F	F
Insectes, flore	Une fauche tardive	E	T				
Insectes, flore	Deux fauches annuelles	E	T				
Oiseaux nicheurs chiroptères	Coupes d'arbres	E	T	F	F	F	T
Oiseaux nicheurs chiroptères	Elagage	E	E				
Oiseaux nicheurs	Taille des haies	E	E	T	F	F	F
Oiseaux nicheurs	Entretien des nichoirs	E	E	F	F	F	F
Flore	Plantation de haies				F	F	
Flore	Semis prairies						
Synthèse	Gros travaux	E	E	F	F	F	F

Source : GÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL - Guide pratique de l'élu local.

